

**Séance du 16 décembre 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 25  
Absents : 17  
    dont suppléés : 0  
    dont représentés : 6  
Votes pour : 31  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 31

**Date de la convocation**  
10/12/2025

**Date de publication**  
18/12/2025

**Titulaires présents** : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs** : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

**Secrétaire de séance** : C. CANAL

**Délibération n° 117-2025**

**Objet** : Ressources humaines - création de postes

**Vu**

- le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,
- les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,
- les décrets 2006-1691, portant statut particulier des adjoints techniques,
- le décret 2016-596 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret 2016-604 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret 2016-1372 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la création de deux postes dans le cadre de la nomination d'agents bénéficiant d'un avancement de grade en 2026. Ces postes relèvent de la filière technique et du cadre d'emplois des adjoints techniques. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les créations d'emploi, les modifications du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel.

Monsieur le Président propose la création des emplois suivants le du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	12 heures
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	22,25 heures
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>	

Monsieur le Président précise que la suppression des postes connexes à ces créations fera l'objet d'un avis ultérieur du comité social territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'adopter la création des emplois présentée,

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel,  
**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

## Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

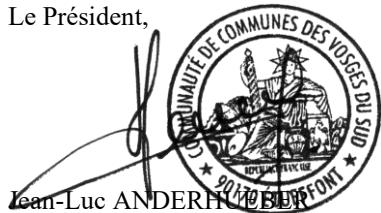
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 090-200069060-20251216-117\_2025-DE

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUE BURFFONT

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL